

Le Président

à

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75008 Paris

Paris, 19 octobre 2020

GA/TC n°2020/397

Monsieur le Ministre,

A la suite du lancement de la campagne de vaccination 2020/2021 contre la grippe saisonnière le 13 octobre dernier, je me permets d'attirer votre attention sur le traitement des services d'incendie et de secours dans la politique vaccinale mise en place.

En effet, qu'il s'agisse de l'avis n°2020.0034/AC/SEESP du 20 mai 2020 du collège de la Haute Autorité de santé, du calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales arrêté pour la présente campagne ou de la lettre ministérielle du 13 octobre 2020 relative à la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière, aucun texte n'évoque les services d'incendie et de secours comme services prioritaires pour l'accès aux vaccins antigrippaux.

Or, les sapeurs-pompiers font assurément partie de ces personnels « en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe sévère » que les textes mentionnés précédemment énoncent lorsqu'ils déterminent les populations prioritaires dans le cadre de la campagne amorcée.

L'exposition certaine des sapeurs-pompiers au risque sanitaire n'est plus à démontrer : 84 % de notre activité est consacrée aux secours d'urgence aux personnes. A cela s'ajoute une autre réalité, tout aussi périlleuse pour les sapeurs-pompiers s'ils ne sont pas priorisés dans l'accès aux vaccins antigrippaux : une part importante des urgences pré-hospitalières est prise en charge par les services d'incendie et de secours.

Le rôle central des sapeurs-pompiers dans l'aide médicale d'urgence justifie donc qu'ils soient explicitement signalés dans les catégories prioritaires pour l'accession au vaccin antigrippal, à l'instar des personnels navigant des bateaux de croisière et des avions et personnels de l'industrie des voyages accompagnant les groupes de voyageurs qui, eux, sont nommément désignés sans ambiguïté possible.

Par conséquent, en raison d'un nécessaire souci de prévention dans la propagation du virus et de protection des personnels engagés, je sollicite votre appui, Monsieur le Ministre, pour intercéder en notre faveur auprès de Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé afin que les sapeurs-pompiers bénéficient de la priorité vaccinale et ainsi des approvisionnements par les différents laboratoires.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de l'attention que vous voudrez bien accorder à cette demande, laquelle nous apparaît légitime au regard de l'engagement de nos forces de secours sur le front de la lutte sanitaire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien à Vous.


Grégory ALLIONE